**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 88 (2000)

**Heft:** 1443

**Artikel:** Suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-281866

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Brèves

## SUISSE

### *Quand le bon sens s'impose*

Le Tribunal fédéral a pris deux décisions concernant des cas de divorce : on ne peut pas obliger un adolescent qui a été maltraité par son père à lui rendre visite; des enfants adultérins ont les mêmes droits que les autres.

### *Le droit de travailler de nuit*

Le 11 mai, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance qui autorise le travail de nuit des femmes, à condition que le temps de repos prévu en compensation soit augmenté de 10 %. Ce compromis semble satisfaire patrons et syndicats et entrera en vigueur le 1er août 2000. *(pbs)*

## BERNE

### *Pour en venir à bout de la violence*

Le canton de Berne vient d'instituer un groupe de travail sur la violence domestique. Il doit permettre à tous les organismes publics et privés concernés d'élaborer des stratégies communes pour contrer ce fléau, soutenir les victimes et poursuivre les auteurs. À l'instar de l'exemple bernois, d'autres villes et cantons, notamment Bâle et Zurich, ont déjà entrepris pareille entreprise afin d'agir plus efficacement contre les actes de violence perpétrés dans le cadre familial. Leurs expériences tendent à prouver l'efficience de telles mesures. Une efficacité d'autant plus grande que les services concernés coordonnent leur action. Dans le canton de Berne, le groupe de travail constitué regroupe dix organisations d'émigrés, les services de consultation et d'aide aux femmes ainsi que le bureau cantonal de l'égalité.

## BIENNE-BERNE

### *Solidarité Femmes : réouverture attendue*

Outre l'accueil des victimes de violences familiales, l'association Solidarité Femmes de Bienne pourra à nouveau dispenser des conseils, via son centre de consultation ambulatoire. Fermé depuis 1996, la surcharge de l'équipe étant devenue intolérable, celui-ci a rouvert ses portes dans de nouveaux locaux, suite à l'octroi par le canton de deux postes supplémentaires. La nécessité de doter la maison pour femmes en détresse de Bienne de deux postes supplémentaires ne faisait pas l'ombre d'un doute. Un rapport exigé par le canton faisait remarquer en 1998 que l'institution accueillait une moyenne de 88 femmes et enfants par année et devait en refuser 43. Il apparaissait donc clairement que l'offre ne suffisait pas à couvrir la demande. Les deux postes supplémentaires dont jouit l'association lui permettront d'offrir, à nouveau, une prestation importante aux femmes de la région. Le canton, de son côté, est conscient que les dispositions adoptées ne contribueront que dans une faible mesure à lutter contre les violences faites aux femmes. Mais, comme l'a fait remarquer à l'époque le directeur cantonal de la santé publique Samuel Bhend, la stratégie politique appliquée par le canton vise à pouvoir renoncer à ce genre d'institution par l'adoption de mesures de prévention ciblées, voir article ci-dessus. Malheureusement, comme le dit le dicton : « Ce que l'on craint arrive plus facilement que ce qu'on espère. »

*Nicole Hager Oeuvray*

## NEUCHÂTEL

### *Une vignette pour la Marche ?*

Elle n'était pas visible le 8 mars pour le lancement de la

Marche mondiale des femmes, mais elle risque bien de devenir incontournable. Non, il ne s'agit pas d'une femme célèbre, mais bien de la vignette de la Marche ! C'est une des coordinatrices de la Marche au niveau du canton de Neuchâtel, Florence Zollinger, qui a eu l'idée de faire imprimer ces petits timbres qui pourront être collés sur les enveloppes et la correspondance afin d'affirmer son soutien aux objectifs de l'événement. Plus de 100 000 exemplaires de la vignette ont récemment été tirés dans les locaux de l'imprimerie Hélio Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds. Et l'idée semble bien partie pour faire un tabac, puisqu'elle a séduit non seulement la Coordination suisse, mais aussi des coordinations étrangères, qui songent à passer commande elles aussi.

*Sylvie Rochat*

## LAUSANNE

### *Parti radical vaudois : quotas*

Une décision très prudente a été adoptée par le Congrès radical : atteindre à terme 30 % de femmes sur les listes pour les prochaines élections législatives cantonales (2002) et fédérales. Ce sera un gros effort pour ce parti qui peine tant à trouver des candidates : 17,8 % aux dernières élections fédérales et 24 % lors des élections à la Constituante. *(scb)*


**UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTÉ DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR ADJOINT**
en stratigraphie physique et changements globaux au Département de géologie et paléontologie

**CHARGE** : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures d'enseignement théorique et pratique par semaine. Le titulaire du poste dirigera des recherches (travaux de diplôme, thèses de doctorat et autres recherches post grade) dans les domaines de la stratigraphie physique et des changements globaux.

**TITRE EXIGÉ** : doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent. Une expérience de l'enseignement et de la recherche est souhaitée.

**ENTRÉE EN FONCTION** : 1er janvier 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 juin 2000 au décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

*Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.*